

**GÉNÉRATIONS MOUVEMENT
FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DU HAUT-RHIN
Siège : MSA 9 rue de Guebwiller 68000 COLMAR**

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 13 mars 2017 à LOGELHEIM**

L'an deux mille dix-sept, les treize mars, à quatorze heures et trente minutes, les membres de Générations Mouvement – Fédération départementale du Haut-Rhin se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur la convocation qui leur a été faite par la présidente.

Conformément à l'ordre du jour figurant sur les convocations, les résolutions suivantes ont été successivement soumises au vote de l'assemblée.

Première résolution

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 26 avril 2016, les membres présents approuvent son contenu.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée Générale, après avoir entendu le rapport d'activité, le rapport financier ainsi que le rapport des réviseurs aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 tels qu'ils lui sont présentés.

En conséquence, l'assemblée donne quitus au trésorier Claude HERRGOTT de sa gestion et décide d'imputer le résultat négatif de 12'565.15 € de l'exercice, au compte REPORT À NOUVEAU.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale désigne en qualité de réviseurs aux comptes de l'exercice 2017 :

- Madame Marguerite DITNER et
- Madame Michèle HIGELE.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

Conformément à la proposition du Conseil, l'assemblée générale maintient à six euros le montant de la cotisation annuelle par membre pour l'année 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

Après lecture du rapport d'orientation par la Présidente, l'assemblée approuve ce rapport et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour sa mise en œuvre.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

L'assemblée générale prend acte de l'arrivée du terme des mandats de Mesdames Béatrice ANGLY et Liliane JAEGY, ainsi que de Monsieur François PFLIEGER.

L'assemblée approuve le renouvellement de la mission de Madame Béatrice ANGLY et de Monsieur François PFLIEGER pour une durée de trois exercices, prenant fin lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2019 et tenue en 2020.

Elle approuve par ailleurs le renouvellement de la mission de Madame Liliane JAEGY pour une durée d'un exercice prenant fin lors de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de 2017 et tenue en 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs à Madame Pierrette BONJEAN ou à toute personne qui se substituerait à elle, pour effectuer les formalités légales liées à la modification de la composition du conseil d'administration et des fonctions des administrateurs au sein de celui-ci.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus personne ne demandant la parole l'assemblée est levée à seize heures et trente minutes.

La Présidente

Le Trésorier

La Trésorière adjointe

La Secrétaire Générale

La Secrétaire Générale Adjointe